

Corem est une complémentaire retraite mutualiste gérée par l'UMR.

Elle permet de répondre à l'attente des Français vis-à-vis de la retraite : 78 % des Français se disent inquiets du montant de leur future retraite, et 50 % n'ont pas commencé à la préparer...

Corem, qui propose de verser à vie une rente à ses adhérents est fondée sur les principes suivants :

- La souplesse et la simplicité du système pour les adhérents qui peuvent augmenter, baisser, suspendre leur cotisation sans pénalité ni frais supplémentaires,
- La responsabilité et la prudence des placements qui sont investis sur le long terme,
- La possibilité de protéger ses proches avec le système de la réversion,
- La mutualisation du risque de longévité,
- Et bien sûr la redistribution entre les adhérents : 100 % des produits financiers sont redistribués aux adhérents, conformément à l'éthique mutualiste. Il n'y a pas d'actionnaire à rémunérer.

C'est ça, un régime de retraite mutualiste !